

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 17 décembre 2018

DÉLIBÉRATION n°2018-96

Le conseil d'administration s'est réuni le 17 décembre 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 7 décembre 2018.

Point de l'ordre du jour :

8.1. Propositions de motion.

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,

Exposé de la décision :

Une motion relative au projet du Gouvernement d'augmenter des frais d'inscription des étudiants étrangers (hors UE) est proposée par les élus de la liste « Ensemble à Tours ».

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation de la motion

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

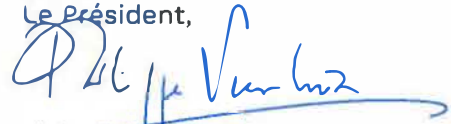
Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	28
Abstentions :	0
Votes exprimés :	28
Pour :	28
Contre :	0

Pièces jointes :

- Motion.

Fait à Tours, le 20 décembre 2018

Le Président,



Philippe Vendrix

Mis en ligne

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :	21 DEC. 2018
	Transmise au recteur le :	21 DEC. 2018

Conseil d'administration du 17 décembre 2018

Motion proposée par les élus de la liste « Ensemble à Tours »

Le Conseil d'Administration de l'université de Tours se prononce fermement contre la hausse discriminatoire des frais d'inscription dans l'enseignement supérieur, ciblant les étrangères et étrangers extra-européens annoncée par le Premier ministre Édouard Philippe.

Il exprime toute sa solidarité aux étudiantes et étudiants, doctorantes et doctorants étrangers que notre établissement accueille aujourd'hui ou souhaite accueillir à l'avenir. Il demande au président de l'université de relayer auprès de la CPU et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) sa dénonciation de cette décision afin que le MESRI renonce à faire rentrer en vigueur cette disposition.

Le CA appelle solennellement le Gouvernement à renoncer à ce projet.